

23 MARS 2021

ASSISES FFJDA 2021

SYNTHÈSE DES ASSISES



FF judo

QUELQUES CHIFFRES

18 assises

7 assises en visioconférences

11 assises en présentiel

330 participant.e.s

50 animateurs et animatrices

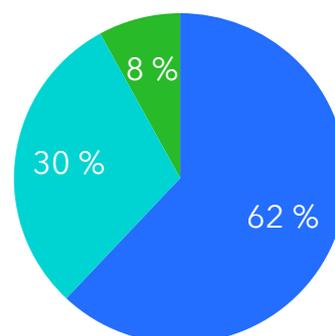
108 heures d'échange

REMERCIEMENTS

- Aux président.e.s de ligues et leurs équipes pour leur soutien logistique et leur participation ;
- Aux animateurs et animatrices de ces journées : équipes techniques régionales et RAR ;
- A Pauline (s), Lilian, Emma, Benjamin, Nicolas, Sébastien, Cécile et Lucas pour le travail de compilation
- Et bien sur à l'ensemble des participant.e.s !

SYNTHÈSE DU SUJET « VOTE DES CLUBS »

● Pour ● Contre ● NSP



ATOUPS

- Meilleure représentativité dans la vie statutaire.
- Renforcement de la légitimité des clubs au sein de la Fédération.
- Facilite la démocratie : lisibilité et transparence.
- Bénéficie de l'expérience d'autres Fédérations qu'il convient d'interroger.
- Responsabilité et implication des clubs dans la vie fédérale.

CONTRAINTE

- Remise en question du rôle des délégués. Quelle légitimité ? Conserver-ils le droit de vote ?
- L'aspect technique qui est difficile à appréhender (vote électronique en distanciel, quelle organisation pratique et quel coût ?)
- L'enjeu du quorum plus difficile à réunir : le maintenir à 50% est-il risqué ?
- La place du binôme président du club / enseignant. L' élu vote car représentant de l'association, mais quel rôle pour l'enseignant ?
- Quel niveau d'application ? Fédération ? Ligue ? Comité ?

- Vote des clubs sur tous les sujets ? uniquement sur l'aspect électif ? Les clubs prendront-ils connaissance des documents préparatoires à l'AG ? Besoin de lisibilité malgré tout.

PROPOSITIONS

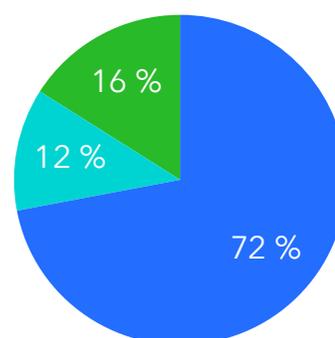
- La majorité des avis souhaite l'instauration du principe 1 club = 1 voix, pour ne pas déséquilibrer le poids des gros clubs contre les petits. La possibilité du nombre de voix proportionnel au nombre de licenciés fait redouter des licences fictives avant l'élection. Une alternative demeure le fonctionnement par paliers.
- Revient également la possibilité du panachage entre le vote des clubs et ceux des OTD (50/50 ou 60/40). Il est d'ailleurs fait remarquer qu'il ne faut pas affaiblir les comités dans leur rôle de proximité.
- Que ce soit sous format d'assises départementales, de représentants d'enseignants à l'AG ou de la possibilité laissée à une commission sportive de formuler des propositions, un consensus s'opère autour de la consultation obligatoire des enseignants. Un espace de communication dédié aux orientations sportives accessibles par les enseignants et directeurs techniques est souhaité.
- Le principe de liste bloquée au niveau régional est restrictif, il est évoqué la possibilité de candidatures individuelles pour partie des sièges à pourvoir. Au niveau national, ce principe n'est pas discuté.

PROPOSITIONS SUJETS ÉVOQUÉS ISOLÉMENT

- Si le club vote, pourquoi pas le licencié ?
- Le mode de scrutin au CA fédéral. La proportionnelle intégrale est rejetée mais le principe de la proportionnelle avec une prime au vainqueur (50% des sièges plus un) permet de dégager une majorité, tout en conservant au sein du CA des représentants de « l'opposition » qui pourront s'exprimer.
- Représentativité des OTD en fonction des licences : le « poids » des gros CD par rapport aux comités plus modestes ne satisfait pas.

SYNTHÈSE DU SUJET « SIMPLIFICA- TION DES STATUTS »

● Pour ● Contre ● NSP



ATOUTS

- Pertinence de l'article 1 des statuts FFJDA (véritable sens et code de comportement).
- Vulgarisation pour une meilleure compréhension, donner envie de s'y rapporter (lecture actuellement difficile sur le site).
- Mieux expliquer les modifications statutaires : présenter le pourquoi des modifications proposées et leur application concrète sur le terrain.
- Rendre l'information plus accessible :
 - * Changer la forme : réorganiser les articles par thème, rechercher par mot clé ;
 - * Rédaction d'un guide simplifié (mémento) des statuts à destination des dirigeants;
 - * Questions/réponses(FAQ) ;
 - * Expliquer aux dirigeants l'importance et l'intérêt des statuts.
- Etats des lieux des articles non appliqués ou non applicables et les supprimer s'ils n'ont plus lieu d'être.
- Rôle des juristes : un « toilettage » permettrait de favoriser la participation aux AG locales.

- Simplifier le RI qui précise les statuts pour éviter certaines redondances / Préciser le RI (plus souple à modifier) pour pouvoir simplifier les statuts.
- Simplifier la gouvernance (CA, conférence des présidents, exécutif, bureau).
- Harmonisation entre les statuts FFJDA et OTD = plus de cohérence et de clarté.

CONTRAINTES

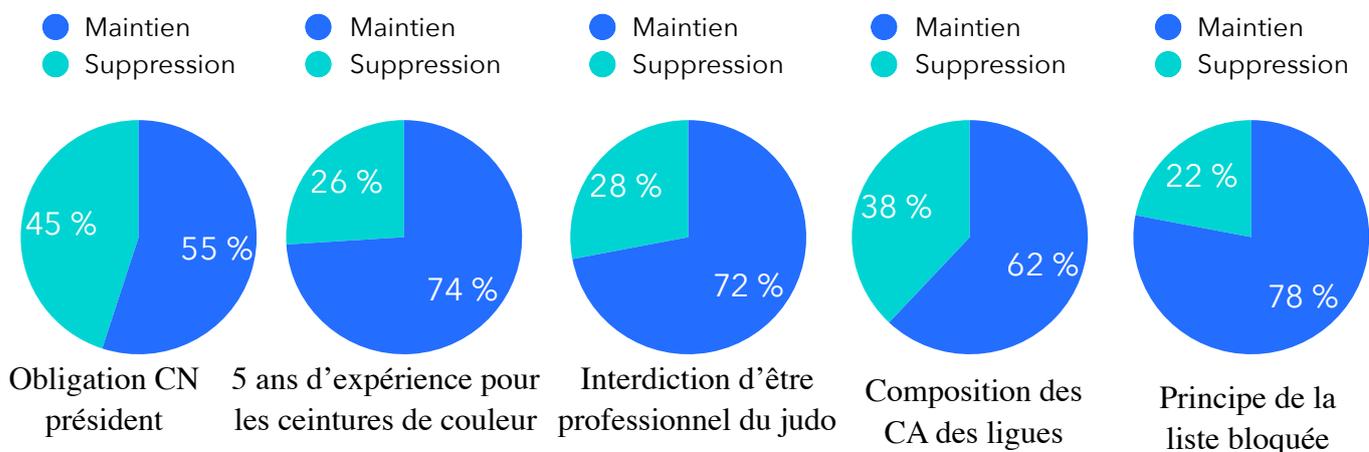
- Beaucoup de discussions en AG pour des simplifications souvent minimes (un mot, une virgule...).
- Obligation de se conformer au cadre législatif (code du sport) : de cela sont issues la plupart des modifications.
- N'est actuellement pas une priorité.
- La vulgarisation des statuts ne doit pas remettre en cause la sécurité apportée par la sémantique juridique.
- Simplifier = risque d'interprétation.
- Ne rien supprimer dans les statuts et RI, toutes les dispositions ayant une utilité. Lorsqu'on les consulte, c'est parce qu'on a besoin de détails et de précisions.
- Pas de nécessité de simplifier les statuts qui assurent l'organisation du Judo et qui ont été construits et améliorés au fil des années par les juristes pour réagir aux situations qui se présentent lors de leur application (et qui n'avaient pas été anticipées au moment de la rédaction initiale).
- Les statuts et le RI sont simples d'utilisation pour ceux qui les utilisent régulièrement.

PROPOSITIONS

- Les changements importants doivent être débattus.
- Cadrage juridique pour sécuriser les clubs et OTD : service juridique et mise en place d'une commission d'experts juridiques (y inclure des membres de ligue).
- Proposer des statuts-types de clubs sur le site fédéral.
- Réduire le nombre de membres au sein d'un CD à 4 pour les petites structures.

- Réduire la condition de quorum qui est difficile à atteindre en AG de ligue.
- Prévoir le même % de représentation paritaire pour chaque niveau (FFJDA-ligue-comité).
- Pourquoi revoter aux AG des OTD les résolutions votées en AG fédérale ? Démotivant pour les participants aux AG de comité qui ont l'impression d'être dans une chambre d'enregistrement/illusion de consultation ; perte de temps inutile.
- Pourquoi devoir revoter pour les présidents élus dans les comités pour siéger au CA de ligue ?

SYNTHÈSE DU SUJET « ALLÈGEMENT DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU COMITÉ DIRECTEUR »



INTÉRÊT

- Ne pas se priver de compétences volontaires et disponibles.
- Faciliter l'accès aux fonctions de dirigeants.

CONTRAINTES

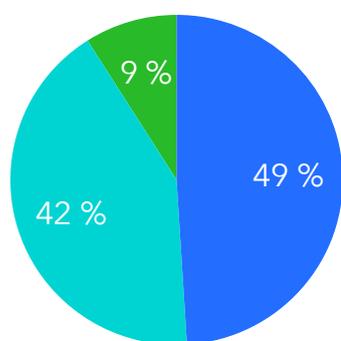
- Les freins dans l'accès aux fonctions de dirigeants sont multiples : ceinture noire, ancienneté de licence, principe d'amateurisme.
- Ne pas dénaturer la culture judo, la personne doit connaître a minima le système fédéral.
- La « sanctuarisation » de la ceinture noire bénéficie d'une très bonne image auprès des autres fédérations.

PROPOSITIONS

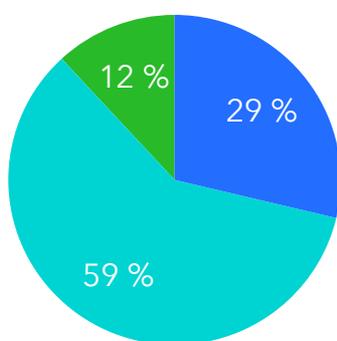
- La ceinture noire est un gage de qualité pour certaines fonctions (président), mais elle s'avère moins pertinente pour une fonction technique (trésorier), pour laquelle il est préférable d'avoir une personne compétente en ce domaine qui n'est pas ceinture noire. Il convient donc de ne pas alléger cette condition pour assumer la présidence d'un OTD, mais revoir la proportion de non CN dans les CoDir.
- Laisser l'accès possible aux professionnels pour certaines fonctions en définissant un plafond. Permet également une représentativité d'un enseignant au CoDir.
- Conserver une expérience suffisante qui apparait comme le meilleur garde fou au niveau Comité : 4 années de licence pour une partie du CoDir sans fermer l'accès dès la première année de licence pour un membre avec des compétences pertinentes.
- Proportion de ceintures noires et de féminines sur le Comité directeur (OTD).
- Formation initiale à dispenser aux nouveaux dirigeants (tous niveaux) et formation continue pour les OTD.
- Repenser la liste bloquée : moins de membres sur liste bloquée et ouverture sur des candidatures individuelles avec le maintien des collèges A et B avec la ceinture noire obligatoire.
- Diminuer le coût de la licence dirigeant pour faciliter l'investissement de bénévoles dans les clubs.
- Duplication du débat sur les conditions d'éligibilité des délégués régionaux et nationaux.

SYNTHÈSE DU SUJET « PARITÉ AU SEIN DES COMITÉS DIRECTEURS »

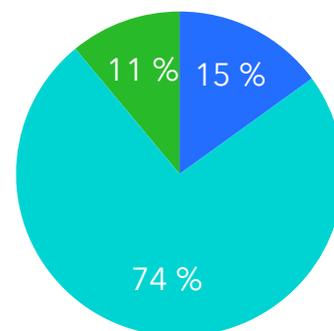
● Pour ● Contre ● NSP ● Pour ● Contre ● NSP ● Pour ● Contre ● NSP



Fédération



Ligue



Département

INTÉRÊT

- Sensibilités différentes (neutralité, consensus, bienveillance dans les différentes pratiques martiales).
- Un public féminin en accord avec leurs réels besoins.
- Toucher un nouveau public féminin.
- Partager une légitimité Homme / Femme.
- Développer de nouvelles compétences.
- Un regard peut être plus neuf des femmes.

CONTRAINTES

- Les freins dans l'accès aux fonctions de dirigeants sont multiples : ceinture noire, ancienneté de licence, principe d'amateurisme.
- Public moins important que celui des hommes (30% contre 70%).
- La représentativité féminine peu présente dans les fonctions dirigeantes (à quelques exceptions près).
- Difficulté à trouver, impliquer des femmes dans les CA des comités et des ligues (contraintes familiales, postures inappropriées de certains hommes).
- Difficultés à constituer des équipes, de surcroît des femmes avec une parité.
- Ce qui peut entraîner des places vacantes et des questions se sont invitées dans le débat posées essentiellement par des hommes (...)
 - * que faire des postes non pourvus, est-il possible de pourvoir avec des masculins les postes non pourvus par les femmes ?
 - * pertinence d'imposer des quotas, d'intégrer en force,
 - * Dérive d'une parité mal placée,
 - * Les bonnes pratiques pour mieux rassembler ne sont-elles pas plus importantes que la recherche de parité à tout prix ?

PROPOSITIONS

- Sachant que la parité intégrale dans les instances nationales des fédérations est déjà quasiment acquise puisqu'elle figure dans la proposition de modification de loi sur le sport déposée par la majorité gouvernementale et approuvée par le mouvement sportif, il ne reste plus qu'à débattre de la parité au sein de ligues, des comités et des clubs.
- **Pour les CONTRE**, le débat ne devrait pas exister, la compétence doit primer avant la parité, la parité n'est pas une fin en soi ; la priorité est de trouver des personnes compétentes, impliquées et volontaires. Les CONTRE sont davantage favorables à la proportionnalité, plutôt favorables à un % de représentativité par rapport au nombre de licenciées : il faut susciter des vocations.

L'idée de quotas dérange, est perçue comme une contrainte (attention à ne pas se priver de compétences).

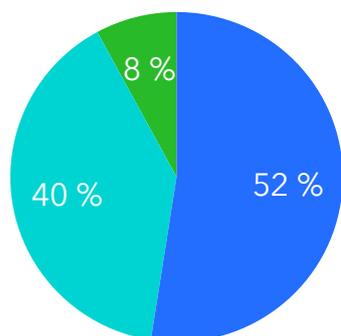
- **Pour les POUR**, il est malgré tout reconnu qu'il est difficile de mettre en place la parité au sein des comités et des ligues, donc il s'agit de tendre à la parité sans l'imposer mais demander 1/3 de femmes minimum.
Les quotas sont considérés nécessaires pour une prise de conscience et un passage en force (constructif) afin de motiver les femmes à s'engager, à inciter à aller chercher les femmes.
- Réelle nécessité d'impulser un mouvement pour l'instauration de critères minimums pour favoriser l'implication des femmes à l'avenir.
Attention toutefois aux rôles confiés aux femmes : tous les postes doivent être accessibles et pas seulement les postes permettant de faire le nombre sans prendre part aux décisions importantes.
- **D'AUTRES disent qu'il ne s'agit pas d'être pour ou contre** mais d'évaluer les freins et les opportunités.

SYNTHÈSE DU SUJET « LIMITATION DU NOMBRE DE MANDATS PRÉSIDENTIELS »

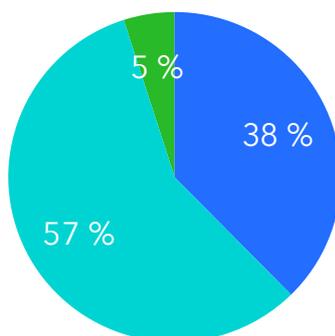
● Pour ● Contre ● NSP

● Pour ● Contre ● NSP

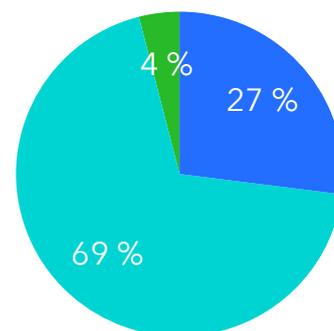
● Pour ● Contre ● NSP



Fédération



Ligue



Département

INTÉRÊT

- Eviter l'usure du pouvoir, et éviter la routine et la lassitude des dirigeants. Susciter des vocations, notamment chez les jeunes.
- Renouveau des idées, renouveau des équipes et renouveau de la vision.

CONTRAINTES

- Un turnover trop fort risque de nuire au fonctionnement de la structure surtout au niveau club et au niveau comité.
- Il y a une peur de la place vide et avec la crise du bénévolat actuel pourrait entraîner des associations sans présidence, voire des OTD.
- Attention à ne pas se couper des personnes compétentes.
- Les conditions d'éligibilité (ceinture noire) ne veulent pas dire compétence des personnes et représentent un frein.
- La démocratie et la réalité des urnes sont les principaux éléments à prendre en compte. Election sur un programme et non sur une personne.

PROPOSITIONS

- Concernant la limitation du nombre de mandats fédéraux : limiter à 2 ou 3 consécutifs maximum.
- Ne pas instaurer de limitation d'âge sur les personnes des équipes.
- Concernant la limitation du nombre de mandats Ligue/ Comité : limiter à 2 ou 3 consécutifs mais offrir la possibilité d'une reprise après une olympiade d'arrêt pour éviter les tutelles.
- Il y aussi la possibilité de rester dans l'équipe en n'étant plus président.
- Réaliser des formations et informations en amont des nouveaux candidats afin de promouvoir le bénévolat et les missions et rôles des présidents et membres d'une liste.

Modèle sur les deux ou 3 mandats :

1^{er} mandat : Construire / Découvrir

2^{ème} mandat : Consolider / Développer

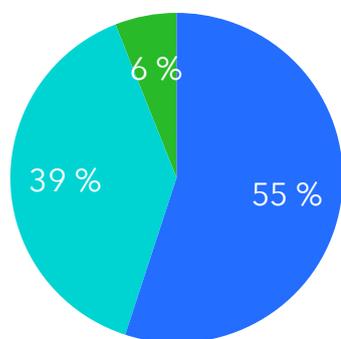
3^{ème} mandat Transmettre / Préparer l'avenir

SYNTHÈSE DU SUJET « LICENCE À TARIF DIFFÉRENCIÉ »

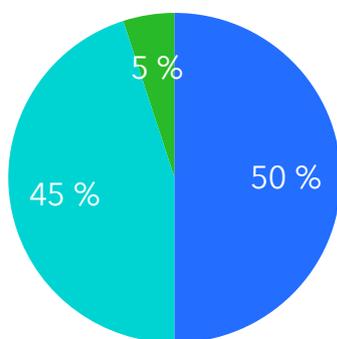
● Pour ● Contre ● NSP

● Pour ● Contre ● NSP

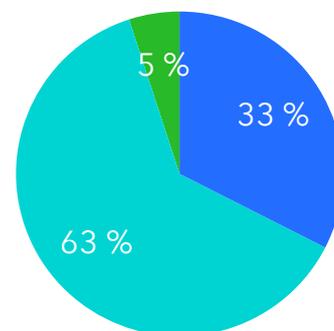
● Pour ● Contre ● NSP



Eveil Judo



Taïso



SUAPS

INTÉRÊT

- Avoir une licence moins cher pour certaines populations permettrait de réduire le non-licenciement, notamment chez les plus jeunes.
- Force de campagne du Président Nomis.

CONTRAINTES

- Incidence financière trop importante pour la fédération.
- Maintien du principe mutualiste de la fédération.

PROPOSITIONS

- Faire une licence à prix différencié en fonction de :
 - * La catégorie d'âge : tarif moins onéreux chez les moins de 6ans,
 - * La pratique : loisir / compétition. Le prix de la licence doit être indexé à l'activité proposée,
 - * Le statut : dirigeants/ athlètes/ enseignants/ arbitres,
 - * La discipline : Taïso/ Kendo/ Jujitsu...

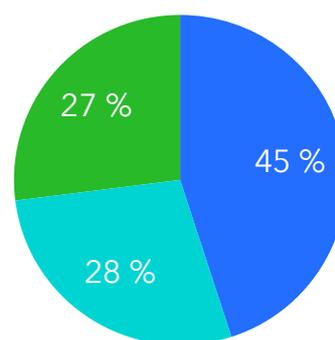
Des études seront à mener pour établir des tarifs précis.

- Garder un prix de licence commun (principe mutualiste) en accentuant sur :
 - * La licence n'est pas cher en comparaison des autres disciplines (d'autant plus que nous sommes un sport à risque).
 - * La valorisation de la licence : nous devons communiquer sur les nombreux avantages proposés par la licence tels que les compétitions, les passages de grades, l'assurance, des réductions sur des évènements ou dans des magasins. Création d'un catalogue qui recenserait l'ensemble de ces atouts.
- Une licence avec une part fédérale et une part ligue permettrait à chaque ligue de pouvoir proposer un tarif différencié en fonction de son projet territorial.

Par ailleurs, les participants ont également évoqué la nostalgie liée à la carte de licence. Ils souhaitent qu'elle soit de retour car elle était très appréciée (certains les ont gardées en collection).

SYNTHÈSE DU SUJET « RECOURS AU RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE »

● Pour ● Contre ● NSP



ATOUPS

- Dissocier **Référendum** et **Initiative partagée**
 - * Initiative partagée : trouver un outil pour qu'on puisse s'exprimer (dans un espace dédié), afin de pouvoir tester avant de soumettre à référendum.
 - * Construire donc un outil de communication pour faire remonter les sujets.
- Choisir des sujets qui touchent tous les licenciés pour un référendum national.
- Objectif : Inscrire une proposition à l'ordre du jour de l'AG fédérale.
- Création des échanges entre les délégués nationaux et régionaux, à l'échelle nationale et/ou régionale.
- Par « initiatives partagées » certains ont envisagé une « boîte à idées » / « boîte aux lettres » émanant des clubs, des comités ou des ligues, cette boîte à idées regroupant les initiatives et les actions menées au niveau local. (A voir techniquement comment réalisable).

- Une demande partant de la base serait suffisamment soutenue pour qu'elle fasse l'objet d'un vote en AG fédérale (ou même en amont de l'AG).
- Meilleure proximité entre la base et le siège fédéral.
- La fiche de mission des délégués doit être approfondie et préciser leur rôle afin de les légitimer.
- L'idée est de proposer un niveau intermédiaire entre le club et la FFJ.

CONTRAINTES

- Dans le fonctionnement actuel ce sont les OTD qui sont chargées de faire remonter les questionnements aux AG, cela correspond à une remise en question des délégués et correspond davantage à un doublon.
- Contraintes : respect des lois françaises, et règlement du Sport.
- Dubitatif pour certains : attention aux « dérives » de cette procédure.
- Attention à bien trier les questions qui seront posées lors de ce référendum.
- Vote par réaction ou anticipation de l'AG fédérale ?

PROPOSITIONS

- Quels seront les publics concernés par ce référendum : tous les licenciés ? (Voir si il y a une limite d'âge) et qui vote et à quel niveau ?
- Mise en place d'un quota : Il faudra un minimum de X "signataires" et un %.
- Ces sujets pourraient être soumis au vote de tous et non seulement aux délégués.
- La mise en place et la préparation des éléments pourrait se faire à travers le site fédéral dans une rubrique spécialement dédiée à cet effet.
- Une inversion du système électoral paraît plus opportune : clubs-comités- ligues-AG fédérale.
- Le terme référendum ne nous semble pas approprié mais préférer « Consultation »
- Mettre en avant le rôle du délégué (Délégué qui ne soit pas au CA).

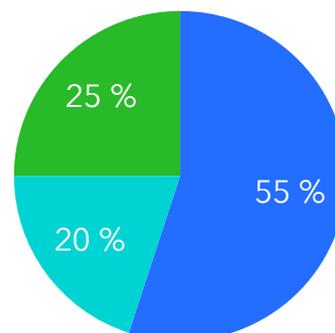
- Création de temps d'échange entre les clubs, les licenciés et les délégués.
- Remonter la liste des problématiques / idées soulevées lors des temps d'échange.
- Création d'une adresse email @judo.com dédiée aux délégués pour le sentiment d'appartenance.
- Communiquer sur le rôle du délégué auprès des clubs.
- La mise en place d'assises régionales 3 à 6 mois avant l'AG FFJ permet un des bons échanges.

SYNTHÈSE DU SUJET « DOUBLE APPARTENANCE 1ÈRE DIVISION »

● Pour ● Contre ● NSP

ATOUS

- La double appartenance permet de garder les meilleurs éléments dans le club d'origine.
- Elle permet aux « petits et moyens » clubs de concourir avec les plus gros clubs parisiens.
- De nombreux clubs ne pourraient pas participer aux championnats équipes si elle n'existait pas (difficile d'avoir un combattant de qualité dans cinq catégories de poids).
- Elle favorise l'émulation régionale et y augmente le niveau sportif.
- La double appartenance permet à de nombreux jeunes de participer à « l'aventure humaine » enrichissante que procurent les championnats par équipe.



Malgré cela, les points constatés ci-dessous font que la double appartenance ne donne pas entière satisfaction et qu'elle pourrait être améliorée.

CONTRAINTES

- Force est de constater qu'il n'y a finalement pas plus d'équipe. Les petites équipes ne viennent plus. Les gros sont trop forts (déséquilibre). Les phases départementales ont disparu dans de nombreux comités.
- La procédure administrative est soulignée comme trop lourde (souhait d'intégrer un jeune sur place le jour J).

Dans certaines régions des dérives sont constatées :

- Un marché de recrutement estival très néfaste.
- Une grosse pression est mise par certains clubs pour « forcer » la signature d'un jeune.
- Certains clubs qui multiplient les doubles licences (sans vraiment faire combattre l'ensemble des jeunes) pour bloquer les clubs rivaux.

CONCLUSIONS

- Suite à l'ensemble de ces constats, les clubs sont pour un maintien de la double appartenance à quelques ajustements près : simplification de la procédure, limitation du nombre de double appartenance par club (sur le tatami mais également dans l'équipe en général), possibilité de solliciter celle-ci toute la saison (notamment en cas de blessure).
- Ils s'accordent également à l'importance d'une réflexion autour de la participation des petits clubs : organisation de championnats à deux vitesses (avec et sans double appartenance ; sélectif ou non).

SYNTHÈSE DU SUJET « SYSTÈME DE COMPÉTITION À POINTS »

- Deux axes majoritairement traités : le système compétitif et le système loisir.
- Deux groupes populations différenciées : « Jeunes jusqu'à minimes » et « cadets et plus ».

ATOUPS

« Système permettant de mettre les bonnes personnes aux bons endroits » et « que chaque judoka puisse trouver des activités pour s'exprimer selon ses envies et son niveau »

1. COMPÉTITION

- Le système de ranking-list doit être proposé aux catégories cadets, juniors, seniors. (parfois vétérans).
- Un système de classement national doit venir en **complément** du système pyramidal sélectif ou « compétitions sèches ». Le système pyramidal est unanimement plébiscité pour être conservé avec un souvent une demande simplification de la phase pré-nationale (direct ligue - national par exemple)
- La combinaison des deux systèmes permet de sélectionner les meilleurs/ Le recours à un système de classement permet de récompenser la régularité.
- Permettre l'entrée en lice des plus forts sur un niveau supérieur pour « libérer » les premiers échelons.

2. LOISIR

Objectifs : proposer de l'activité à la **majorité des pratiquants qui ne sont pas concernés** par les activités actuelles / Proposer de la **diversité**, de la **proximité** et des niveaux différenciés.

- Système cumulatif, créant de l'émulation, qui peut re-dynamiser les participations aux activités loisir pour une population peu concernée par la compétition sélective : cadet et plus.
- De nombreux systèmes de classements par cumuls de points sont mis en place en interclubs ou à l'échelle territoriale (comité-ligue) pour les catégories jeunes : d'éveil judo à minimes. S'inspirer de ces formats qui donnent satisfaction aux clubs. Voir leur laisser la main sur ces formats adaptés à chaque territoire.
- Les formats doivent être ludiques, favoriser la convivialité et la diversification des activités pour être attractifs.
- Instauration d'un format de classement par divisions pour le public loisirs : Les divisions les plus « basses » au premier niveau de proximité : comité. Des divisions plus hautes au niveau ligue et les divisions compétitions au niveau national. Divisions « réservées », avec système d'accession (montée/ descente) pour permettre à chacun de s'exprimer à son niveau sans avoir peur de rencontrer des partenaires/adversaires trop forts.
- Faciliter les formats d'organisations accessibles aux clubs avec des cahiers de charges simples pour entrer dans une division (exemple de premier niveau : regroupement à 2 ou 3 clubs, un soir, en autogestion – formats allers-retours – rencontres triangulaires, etc...).

« Les sports collectifs ont des compétitions tous les WE et partout. Beaucoup d'activité, sans forcément d'énormes organisations. »

CONTRAINTES DE FAÇON GÉNÉRALE

- La démultiplication des systèmes, ou des divisions, doit se faire par mutualisation d'organisation et au maximum en autogestion (interclubs labellisés, plusieurs organisations le même jour, etc..). Car tout ne peut pas être du ressort d'une organisation OTD centralisée. Attention à la surcharge de calendrier, à l'augmentation des coûts, à la disponibilité des bénévoles. Prioriser les petites organisations de proximité.
- Implication des enseignants : avis partagés.

- La démultiplication peut apporter une contrainte supplémentaire avec l'impossibilité pour les professeurs d'accompagner leurs élèves partout.
- Pour autant, d'autres voix s'expriment évoquant que cela contribue à développer des modalités nouvelles de fonctionnement, bénéfiques pour les clubs et les licenciés

COMPÉTITION

- Le système pyramidal doit rester « abordable » financièrement. Le système de ranking-list ne doit pas engendrer une course aux points effrénée, notamment chez les jeunes (et chez les parents).
- Si les systèmes de ranking-lists sont exclusifs ou ont un poids majoritaire dans les sélections, cela pénalise les territoires excentrés (multiplication des déplacements = augmentation des coûts). Mêmes remarques quant au système économique entre les « petits » et « gros » clubs.
- Nécessité de conserver de la représentativité territoriale pour que chaque ligue soit présente au niveau national (système de quota ou retour à des phases régionales sélectives avec une ranking-list en parallèle).
- Avis partagés quant à la possibilité d'intégrer les points des compétitions internationales dans la ranking-list nationale.

LOISIR

- Même si un système permettant plus de proximité dans les organisations avec des divisions adaptées au niveau de chacun semble plébiscité, il n'est majoritairement **pas souhaité un format de liberté totale d'engagement**, sans le passage par le club comme c'est possible pour des inscriptions en athlétisme (cross, etc...), triathlon, tennis...

Quelques voix expriment que la possibilité d'inscription directe sur des événements loisir est une avancée importante et nécessaire mais avec une possibilité de supervision par le club.

- L'instauration d'un système loisir uniforme au plan national doit pouvoir tenir compte des nombreuses organisations territoriales en format circuits pour **ne pas mettre à mal ce qui existe déjà**. Les outils existent déjà et les clubs ont l'habitude (extranet, listes d'ayant droits)
- Système à points chez les plus jeunes doit favoriser la participation, pour éviter la « championnite ».

IDÉES COMPLÉMENTAIRES

- Permettre des valorisations ou des cumuls par différents aspects de l'activité. Exemple classement ateliers techniques, classement combats, classement participation (arbitrage, stage, etc...) + classement général.
- Certains cahiers des charges pour inscrire une animation dans un circuit loisir sont ouverts aux clubs, d'autres aux OTD. Selon les niveaux, possibilité d'application de la relation grade-championnat, même en inter-clubs.
- Etaler les ranking-lists ou classements sur plusieurs années. Système glissant ou cumulé (comme l'IJF ou l'ATP) pour renforcer la fidélisation et la reprise de licence (en loisir), pour faciliter la détection des jeunes.
- Les formats circuits peuvent être parrainés par un/des athlètes de haut niveau pour être valorisés.
- Bien choisir les dénominations de formats de circuits, comme des compétitions sèches, afin de ne pas freiner les éligibilités aux subventions pour les organisateurs.

SYNTHÈSE DU SUJET « QUELLE OFFRE POUR LES VÉTÉRANS ? »

Il convient de distinguer deux catégories de pratiquants vétérans avec des attentes différentes : les compétiteurs et les loisirs.

FORCES/ATOUS

- Le public vétéran a tendance à s'inscrire plus facilement dans une logique bénévole au sein du club, à rester fidèle au club et à prendre des responsabilités au sein de celui-ci.
- Un public important dans l'accompagnement et l'encadrement des plus jeunes.

COMPÉTITEURS

- Il existe une réelle appétence d'une partie des vétérans à la pratique compétitive (voir nombre de compétitions internationales et nombre d'inscrits).
Un parcours de compétitions nationales qui semble donner satisfaction en termes de quantité et de qualité (tournois excellence label A).

LOISIRS

- Le public vétéran constitue un vivier important pour les clubs et la Fédération (population vieillissante).

CONTRAINTES

COMPETITEURS

- Un manque global de valorisation de la pratique compétitive des vétérans se fait ressentir.
- Une sélection à l'international non conditionnée aux résultats aux échelons inférieurs mais conditionnée uniquement à une initiative personnelle et à l'aspect financier (financements personnels).
- Absence de championnat de France Vétérans.
- L'offre compétitive de proximité n'est pas suffisamment développée.
- Un accès restreint aux compétitions internationales pour les ressortissants des DOM-TOM qui regrettent de ne pouvoir s'engager dès lors qu'une délégation de métropole est inscrite sur certaines de ces compétitions (« un Français ne pouvant affronter un autre Français en compétition »).

LOISIRS

- Une carence d'évènements dédiés à la pratique non compétitive est observée globalement sur le territoire.

PROPOSITIONS

- Augmenter l'offre compétitive et de loisir à tous les échelons pour favoriser la fidélisation de cette population.
- Développer le sentiment d'appartenance "communautaire" grâce aux réseaux sociaux (favoriser la création de groupes d'échanges vétérans).
- Mettre en place un référent vétéran au sein de chaque département et/ou ligue afin de favoriser la prise en compte des attentes de ce public.
- Favoriser la fidélisation du public vétéran en adaptant la tarification de la licence et/ou celle de l'inscription en club.

COMPÉTITEURS- POUR LA VALORISATION

- Améliorer la mise en avant des résultats aux tournois nationaux.
- Accentuer la communication autour des évènements pour favoriser une augmentation du nombre de participants.
- Développer une offre jujitsu, kata et ne waza plus importante.
- Créer un Championnat de France Vétérans.
- Intégrer un processus de qualification vers l'international (ranking-list) et valoriser une représentation nationale type « Equipe de France Master » (avec aides financières à l'inscription aux tournois pour les mieux classés).

Pour augmenter l'offre compétitive de proximité :

- Proposer plusieurs niveaux territoriaux de compétitions sur la base du système pyramidal (compétition départementale qualificative au niveau régional, qualificatif au niveau national, puis international) et les inscrire dans les textes officiels pour les rendre obligatoire sur chaque territoire en maintenant une relation grade championnat recherchée dans la perspective de l'évolution dans les grades.
- Proposer des animations compétitives de niveau local (type interclubs) plus nombreuses.
- Proposer des compétitions par équipes plus fréquentes (championnat régional par équipe de comités par exemple).
- Proposer plusieurs divisions en fonction du niveau des compétiteurs afin d'encourager la pratique compétitive du plus grand nombre (tout niveau de ceinture), du groupe morphologique, et/ou de l'âge (rendre accessible certaines compétitions qu'aux plus de 40 ans par exemple au lieu de 30 aujourd'hui pour une meilleure homogénéité de forme physique).
- Proposer des animations couplant plateformes techniques le matin et compétition l'après-midi (recherche de convivialité).
- Revoir les catégories d'âge en les élargissant à certains échelons territoriaux pour favoriser l'opposition et éviter de se retrouver seul inscrit dans sa catégorie.

Pour l'accès à certaines compétitions internationales des vétérans des DOM-TOM :

- Favoriser l'accès à cette population en lui garantissant une meilleure prise en compte de ses aspirations.

LOISIRS

- Augmenter l'offre de stages basés sur la technique, l'opposition, la culture judo, le plaisir, la convivialité et la proximité.
- Mieux intégrer les problématiques spécifiques aux publics vétérans dans la formation des enseignants pour mieux accueillir et former cette population.
- Revaloriser les passages de grade techniques.
- Adapter certaines animations en réduisant ou en excluant les chutes (type ne waza), développer l'approche santé de la discipline.
- Augmenter l'offre de formation technique liée à la pratique du ne waza et de son arbitrage.
- Proposer des animations taïso à d'autres échelles que le niveau club (événements départementaux voire régionaux).
- Proposer des plateformes self-défense au niveau départemental, régional, voire national.

SYNTHÈSE DU SUJET

« FORMATION DES DIRIGEANT.E.S »

La formation des dirigeants a engendré de nombreuses réflexions sur nos territoires.

INFORMATION ET FORMATION ENVERS LES DIRIGEANTS OTD ET CLUB :

- Disposer d'un outil pour les postes de Président / Trésorier / Secrétaire général pour permettre la formation de ceux-ci.
- Comme il existe une formation des CTF réaliser une formation des dirigeants en début de chaque olympiade pour identifier les nouveaux dirigeants mais aussi d'informer => peut être créer une école du dirigeant à la FFJDA et déclinable dans les OTD (faire financer ces actions par l'OPCO).
- Définir les fonctions, les missions, les responsabilités sur ces 3 postes clés, mise à disposition de supports numériques (création d'une valise du dirigeant).
- Comment attirer des bénévoles dans les clubs et les OTD ? Parrainage des jeunes bénévoles.

GUIDE DE BONNES PRATIQUES ET DÉFINITION DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE :

- Connaître des personnes référentes par thèmes sur le bénévolat (FFJDA et dans les OTD).
- Espace d'échange sur les meilleures pratiques club / comité / ligue.
- Intégrer au stage de rentrée des partages d'expérience concrètes.

Les procédures fédérales de valorisation du bénévolat très peu connues et trop complexes. Méconnaissance aussi des processus de valorisation régionaux et départementaux (CROS/CDOS)

COMMENT VALORISER LE BÉNÉVOLAT ?

- Valorisation sur les évènements départementaux et de ligue en favorisant la convivialité.
- Doter ceux-ci de T-shirt ou vestes.
- Obtenir des invitations pour le Tournoi de Paris (limiter par département ou ligue).
- Simplifier le système fédéral et obtenir un suivi plus fluide entre comité, ligue et fédération.
- Communiquer plus sur le fonctionnement de valorisation fédérale ou autre auprès des clubs. **(OBJECTIF : APPARTENIR A LA FAMILLE DU JUDO)**

LA SIMPLIFICATION DES TÂCHES ADMINISTRATIVES

- Trouver des solutions pour simplifier le travail administratif des dirigeants et enseignants de club. En effet, les charges qui leur incombent est lourde et il semble que leur place soit plutôt auprès des usagers, particulièrement sur l'accueil qu'ils doivent fournir à leurs adhérents. Rendre l'extranet plus efficace :
 - * Inscrire les combattants par groupe ou 1 par 1 plus facilement ;
 - * Pas efficace sur smartphone.
- Outils de gestion simplifié
 - * Logiciel ou valise d'organisation d'une AG avec ruissèlement des données extranet (ex : CDOS 62).
 - * Avoir un bilan sportif immédiat.
 - * Intégrer my coach à l'extranet.
 - * Suivi de paiement des cotisations/licences.
- Alléger les démarches d'ouverture du club / Démarches administratives:
 - * Permettre l'ouverture de clubs avec des diplômes fédéraux.
 - * Aide au remplissage des dossiers de subvention.

SYNTHÈSE DU SUJET

« FORMATION DES PROFESSEURS »

REFLEXION

Plusieurs axes de réflexion ont émergé des échanges autour du thème de la formation, notamment celui des contraintes du métier de professeur de judo (salaire plutôt bas, horaires soirée/weekend difficiles pour la vie de famille, précarité). Ils sont également sensibles à la proximité (formations de proximité, proximité plus importante avec les OTD et forces vives de la FFJDA).

1. LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS PROFESSEURS

- Peu de professeurs passent leur grade : volonté d'organiser des stages avec passage de grade réservé aux professeurs (du 2^{ème} au 4^{ème} dan).
- Recréer du lien avec les professeurs (actions conviviales, échanges visio, meilleure communication via des vidéos ou clips promotionnels).
- Création d'un label enseignant qui serait donné aux professeurs ayant rempli certains critères de formation/ participé à des événements fédéraux.
- Création de modules de formation à distance (et/ou ouverture d'un e-learning pour les professeurs) et de possibilité d'avoir plus de formation pratique sur les stages de rentrée et en formation continue.

2. LA FORMATION INITIALE

- Redéfinir le métier de professeur de judo d'aujourd'hui afin de faire évoluer les contenus.
- Idée de développement du compagnonnage : un référent qui accompagnera le nouveau professeur lors de ses premières années d'exercice. `
- Souhait d'élever le niveau du CQP MAM (plus d'heures de formation et plus d'heures en alternance).
- Maintenir une certaine proximité dans les formations, notamment en ce qui concerne les diplômes fédéraux.
- Souhait de développer le passage des examens sec : passage différent de celui des stagiaires en formation et ouverture de l'examen BPJEPS/DEJEPS à un examen sec. Pour résumer l'ensemble de ces retours, il s'avère que le besoin de formations est important. Celui-ci doit se développer et s'organiser autour des nouvelles technologies. Il est régulièrement évoqué l'accompagnement par un tuteur, un compagnon ou un parrain lors des premières années d'exercice (jeune professeur ou nouveau dirigeant). Il est important de revaloriser et professionnaliser le statut du professeur du judo dans l'intérêt de nos clubs.

SYNTHÈSE DU SUJET

« CRISE SANITAIRE ET RENTRÉE 2021 »

La crise sanitaire a engendré de nombreuses interrogations et besoins pour les clubs, qui s'articulent autour de 4 items principalement:

1. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN AUX CLUBS PAR LA FFJDA :

- Un accompagnement ou une formation sur l'accueil des usagers et l'aménagement des règles sanitaires à imposer. Les clubs ne se sentent pas très à l'aise concernant toutes les mesures de distanciation et de vigilance vis-à-vis du COVID.
- Sur la recherche de partenaires et de nouveaux financements pour les clubs.
- Obtenir des informations sur les textes en vigueur plus claires et synthétiques de la part de la FFJDA.
- Obtenir des courriers types de la FFJDA dès que la réouverture des dojos sera permise.
- Obtenir des listes précises de produits sanitaires (pas uniquement des normes).
- Accompagner les clubs par le biais de vidéos sur la pratique du judo à distance.

2. UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION QUI VISERAIT À RASSURER LES ADHÉRENTS ET LES PARENTS :

- Avoir une très grosse campagne de communication fédérale en utilisant tous les canaux de communication et en ciblant nos différents publics (campagne qui se déclinerait aux échelons inférieurs).
- Communiquer massivement sur les aides possibles aux licenciés: plan de relance, Pass'Sport...
- Accentuer la communication sur le Taïso car cela se pratique sans contact.

3. LES AIDES FINANCIÈRES:

- Continuer le plan de relance pour la saison 2021/2022.
- Aider ceux qui ont pris une licence sur le dernier trimestre 2020 en leur faisant bénéficier d'une licence gratuite ou tout du moins d'une réduction pour la saison 2021/2022.
- Une négociation fédérale sur les produits sanitaires à utiliser dans les dojos pourrait réduire le coût des achats pour les clubs.

4. LES ACTIONS DE PROMOTION ET DE FIDÉLISATION

en continuant et en renforçant les actions actuelles telles que le judo été, le judo rentrée ou bien encore l'itinéraire des champions.